

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches, pas  
besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
la page d'accueil  
d'[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique  
« Vérifier un avis d'impôt »\*



2D-DOC

VANSADIA AYUSHI  
VANSADIA RAJDIP  
29 RUE DES ECOLES  
SAINT-BRICE-SOUS-FORET  
95350 ST BRICE SOUS FORET

### Vos références

#### Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 3037591988011  
Déclarant 2 (C) : 3024457753009

Référence du document : 26 A2 0339891 44  
Adresse d'imposition au 01/01/2026 :  
29 RUE DES ECOLES  
SAINT-BRICE-SOUS-FORET  
95350 ST BRICE SOUS FORET

Numéro FIP : 950 77 80 0943409789 4  
Numéro d'ordre : 1  
Date d'établissement : 20/05/2026


### Somme qu'il vous reste à payer

**2 692,00 €**

Cette somme vous sera prélevée à compter de  
septembre 2026 selon un échéancier qui vous sera  
précisé sur votre avis d'impôt.

### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace Finances publiques sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact et prise de RDV »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 25 055  
Nombre de parts : 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace Finances publiques sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2028 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.  
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

(\*) <https://www.impots.gouv.fr/service-de-verification-des-avis-en-ligne>

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2026

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires	1476	9138		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés	0			
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup>	1476	9138		
Déduction 10% ou frais réels		- 914		
Déduction minimale	- 509			
Salaires, pensions, rentes nets	967	8224		9191
Déficits des locations meublées non professionnelles antérieurs déclarés par le foyer			11316	
Déficits des locations meublées non professionnelles antérieurs imputés en 2025			0	
Revenus des locations meublées non pro. imposables du foyer				0

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus fonciers nets				16601
-----------------------	--	--	--	-------

Revenu brut global

CSG déductible				25792
				- 807

Revenu imposable

Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	24985
				31

Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>

Impôt proportionnel				0
				+ 4

Impôt total avant crédits d'impôt

				4
--	--	--	--	---

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers	4		4	- 4

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net				0
------------------------------------	--	--	--	---

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

	CSG - CRDS	CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets <sup>45</sup>	16601		16601	
BASE IMPOSABLE	16601		16601	
Taux de l'imposition	9,70%		7,50%	
Montant de l'imposition	1610		1245	

Total des prélèvements sociaux nets

				2855
--	--	--	--	------

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2026				1129
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	------

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2025 :

Suite en page suivante >>>

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		1							2.5

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2026

>>> Suite de votre avis

## IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2025 dû <sup>53</sup>:

Retenue à la source prélevée en 2025 par vos verseurs de revenus :

**Solde d'impôt sur les revenus 2025 :**

## PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine <sup>53</sup>:

**Solde des prélèvements sociaux 2025 <sup>53</sup>:**

**TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER**

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>

### Reports sur les années suivantes

Déficits des locations meublées non professionnelles non imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2026 à souscrire en 2027 <sup>26</sup>

déficits provenant de l'année 2021

déficits provenant de l'année 2022

### Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup>

### Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT

Heures supplémentaires et jours RTT

### PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2026, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2027 est de :

Plafond total de 2024

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023

Plafond non utilisé pour les revenus de 2024

Plafond non utilisé pour les revenus de 2025

Plafond calculé sur les revenus de 2025

Plafond pour les cotisations versées en 2026

\* 0

- 163

- 163

CSG-CRDS  
1610

PSOL  
1245

2855

2692

25055

6414

4902

31

### Déclar. 1

Déclarés 59

Nets 39

### Déclar. 1

17264

### Déclar. 2

24751

### Enfant(1)

4114

4114

0

+ 4399

+ 4399

+ 0

+ 4637

+ 4637

+ 0

+ 4710

+ 4710

+ 4710

= 17860

= 17860

= 4710